CPAS de Bruxelles Site Pacheco – rue du Grand Hospice 1000 Bruxelles
Note d'intention d'occupation des locaux
par l'Instruction Publique de la Ville de Bruxelles
(l'Académie royale des Beaux-Arts d'École supérieure des Arts – ARBA ESA
et la Haute Ecole Francisco Ferrer - HEFF)

Brève présentation de l'école et de ses missions :

"L'ArBA-EsA est un lieu d'enseignement, de recherche et un grand atelier de création et de production où se forgent des générations de créateurs. Elle entend jeter un pont vers les milieux professionnels de référence. Elle articule à la fois enseignement et recherche de haut niveau, rayonnement local et international, les maillages professionnels, ouverture au monde".

L'Académie organise 17 cursus de bac et de master, une agrégation, des formations professionnalisantes et un 3ème cycle en partenariat avec l'Université.

Projet Pachéco et la question de l'hospitalité, 4 axes

Les projets proposés par l'ArBA-Esa propose de tisser des correspondances entre le projet pédagogique de l'école, le lieu Pachéco (prenant en compte à la fois son histoire et son projet futur) et les missions certes étendues du CPAS.

Les développements que souhaitons y installer portent une attention à la question des Hospitalité(s) , à la fois comme projet de pratique artistique, de recherche et de transformation sociale.

Le projet permettra à l'école d'étendre ses activités en lien avec le quartier ou les missions du CPAS en privilégiant 4 axes :

- La formation : le développement du cursus des étudiants (Haute Ecole Francisco Ferrer)

- La médiation : par des événements (ouverture des ateliers, exposition ou projets faire connaître le domaine des arts aux personnes qui n'y ont pas accès)

- Le social : ouverture de l'école au public plus défavorisé (tant au niveau des étudiants concernés que du public extérieur)

- L'ouverture de l'école sur le quartier/la ville / le monde en proposant notamment la mise en place d'un projet de recherche en résidence pendant la durée d'occupation.

Comme spécifié plus haut, l'articulation des projets choisis se fera en privilégiant l'attention sur les questions d'Hospitalité(s) , elle visera à engager la question de l'habiter (au sens large), du vivre ensemble avec pour objectif d'élargir le champ des attentions (don, vies écartées ou oubliés, pratique collective) en prenant bien entendu le champ de la pratique artistique comme terrain d'investigation et d'activation des projets.

Propositions pour Pacheco

- Déplacer sur le site Pachéco la pratique artistique d'étudiants en cours de master (et éventuellement de bac) avec pour vue d'ouvrir le site à des projets qui rencontreront au sens large le cadre des missions définies dans le cadre Hospice Pacheco,
- Si le projet le permet, installer quelques jeunes artistes diplômés de l'Académie en résidence afin de développer des projets spécifiques ouvert sur le quartier et plus spécifiquement allant à la rencontre des publics avec une attention sur les projets si possible intergénérationnels (ceci en accord avec le CPAS) en soutenant le devenir précaire de jeunes créateurs,
- Organisation d'expositions /de vernissages/de conférences (impliquant les masters ou les doctorants) dans le cadre de l'Hospice et plus spécifiquement dans les jardins et la cafétéria centrale,
- Ouverture sur le quartier par le développement de projets artistiques ouverts au public à créer en fonction des intérêts et ambitions du CPAS et en éventuelle en co-création avec des partenaires de l'Académie,
- Mise en résidence d'un projet de recherche Hostes-Hospice qui veillera à engager le champ de la recherche en art, les dimensions critique et le partage de la réflexion sur la question de l'hospitalité et de l'habiter (ceci si souhaité en co-création avec le CPAS de la Ville de Bruxelles). Des artistes, des chercheurs en sciences humaines, plasticiens, urbanistes , architectes , curateurs, théoriciens pourrait être fédérées au tour d'un sujet et en intégrant les acteurs locaux.

Mise en œuvre/Modalités

- Mise à disposition, en concertation avec le gestionnaire-coordinateur, de plusieurs locaux attenants dans une zone à définir par le CPAS (entre 850 et 1.500 m²) ;
- Accès de manière ponctuelle et en fonction des possibilités et de la programmation des activités sur le site à certains autres espaces (« cafétaria » dans l'aile centrale, jardins, hall d'entrée,… ou autres espaces disponibles) afin d'y organiser des événements/expositions/activités ouverts au public moyennant des modalités à convenir avec le gestionnaire coordinateur ;
- Les travaux d'installations temporaires seront à réaliser dans ces locaux par le gestionnaire-coordinateur comme dans le reste du bâtiment (dans le respect de l'enveloppe du financement) ;
- Les obligations du gestionnaire-coordinateur relatives au bâtiment (sécurité, entretien, mise en conformité, …) s'appliquent à ces locaux ;
- L'instruction publique ne sera tenue à aucun loyer ni indemnité locative, ni frais de gestion ou de coordination, mais devra supporter ses charges de fonctionnement, notamment les consommations d'eau, d'électricité, le nettoyage, les badges d'accès, les assurances, l'évacuation des déchets.
- Une convention tripartite sera établie concernant les modalités de la collaboration et le remboursement des frais.